

*Questions orales*

La maison McClelland Stewart sortira la semaine prochaine un ouvrage du professeur Glen Williams intitulé «Not for Export». Il traitera d'un nombre beaucoup plus grand de ces notes de service et documents que l'on a pu se procurer au fil des années et qui font état des restrictions imposées à la création d'emplois au Canada par les filiales des multinationales.

J'ai remarqué hier soir aux actualités que le ministre est maintenant critique de cinéma. Peut-être peut-il se transformer en critique littéraire et faire savoir à la Chambre, après avoir lu le livre, quelles mesures il compte prendre pour forcer les filiales des multinationales étrangères à exporter des produits du Canada et à créer ainsi des milliers d'emplois pour les Canadiens, et non pour les Américains, les Européens et les Japonais.

**L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je serai très heureux de faire la critique de cet ouvrage pour le bénéfice du député et de lui en livrer mes meilleures impressions. Il ne devrait toutefois pas en arriver à des conclusions définitives en se fondant sur l'opinion d'un seul auteur. On doit porter un grand respect aux écrits, mais ils ont leurs limites.

Je le répète, certaines sociétés étrangères ont fait mieux que d'autres à cet égard. Mais il reste que le Canada, dans l'ensemble, exporte une proportion plus importante de son PNB—plus de 30 p. 100—que presque n'importe quel autre pays hautement industrialisé.

\* \* \*

● (1430)

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES****L'AMENDE IMPOSÉE AUX PETITES ENTREPRISES N'UTILISANT PAS LE CODE POSTAL**

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Postes canadiennes, mais, en son absence, son secrétaire parlementaire pourrait peut-être y répondre. Décidément, les Postes canadiennes n'ont pas fini de nous étonner. Elles imposent maintenant une amende de 5 c. aux chefs d'entreprise dont le courrier ne porte pas le bon code postal et ne respecte pas les normes quant aux dimensions, car ces envois doivent alors être triés à la main, semble-t-il, ce qui est beaucoup plus coûteux. Les Postes canadiennes veulent ainsi décourager les chefs d'entreprise de s'écarter des normes.

Je peux vous assurer, madame le Président, que le gouvernement à déjà bien assez découragé les chefs d'entreprise.

**Mme le Président:** Avez-vous une question?

**M. Bradley:** Oui, madame le Président. Étant donné la confusion créée par l'annonce de cette mesure insensée, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si cette amende sera imposée aux expéditeurs, comme la chambre de commerce de

Medicine Hat, en Alberta, ou aux destinataires, comme à Grande Prairie, en Alberta, et si cette amende sera bien de 5 c., comme à Grande Prairie, ou de 10 c. comme à Medicine Hat?

[Français]

**M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, comme l'honorable député le sait très bien, la Société canadienne des postes est une société indépendante. Je prends note de la question et j'essaierai d'obtenir une réponse pour le député dans les plus brefs délais.

[Traduction]

**ON DEMANDE DE METTRE FIN AUX AMENDES**

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, je suis gré au secrétaire parlementaire de son honnêteté. Les Postes canadiennes ne demanderont pas, je l'espère, aux facteurs de percevoir l'amende. Ils souffrent bien assez comme cela des erreurs de cadres supérieurs.

Maintenant que le centre de tri de Kingston n'est plus automatisé, je suppose que les chefs d'entreprise de cette ville devront payer l'amende.

**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a pris note de la première question et, pour ce qui est de la seconde, je ne vois pas quelle question supplémentaire peut découler d'une question à laquelle on n'a pas encore répondu. Je prie le député d'être bref.

**M. MacEachen:** Bien dit.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bradley:** Madame le Président, c'est un autre de ces mercredis.

Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de demander à son ministre s'il est prêt à inviter les Postes canadiennes à revenir sur cette décision insensée et s'il consent à les presser d'exécuter le mandat qui leur a été confié par le Parlement, la distribution du courrier?

**M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je sais que le président de la Société canadienne des postes rencontre à l'heure actuelle les députés de notre parti. C'est également afin d'expliquer à la Chambre la politique des Postes qu'il a eu des entretiens avec des députés d'autres partis également.

Le député n'est pas sans connaître les nombreuses mesures que la Société canadienne des postes a prises pour améliorer la productivité, les relations de travail et les prestations qu'elle offre. Il serait bon qu'il reconnaisse de temps en temps les mérites des Postes canadiennes . . .

**Des voix:** Quels mérites?

**M. Berger:** . . . au lieu de toujours souligner leurs lacunes.